



CONTEXTE

L'amiante est un matériau naturel fibreux qui a été très utilisé dans le secteur du bâtiment.

Ses caractéristiques et ses propriétés (résistance mécanique, isolation thermique, résistance à la chaleur et au feu, ...) ont permis son utilisation dans de nombreux matériaux et produits de la construction.

Son utilisation a été interdite en France en 1997. L'amiante constitue encore aujourd'hui un problème majeur de santé publique.

Les fibres d'amiante, lorsqu'elles sont inhalées, peuvent provoquer des maladies comme des cancers du poumon jusqu'à 30 ou 40 ans après l'exposition.

La réglementation française impose aux propriétaires d'immeubles bâtis, maître d'ouvrage et donneurs d'ordre un certain nombre d'obligations visant à protéger la santé des occupants et des travailleurs.

L'architecte ou maître d'œuvre, a un véritable devoir de conseil et d'accompagnement vis-à-vis de ces acteurs dans le respect de ces obligations.

OBJECTIFS :

Intégrer les risques liés à la présence d'amiante dans la conception et la réalisation lors d'une opération de réhabilitation ou de déconstruction :

- Connaître les propriétés et la localisation de l'amiante dans les immeubles bâtis
- Connaître les exigences réglementaires et les recommandations concernant la réalisation des travaux en présence d'amiante
- Connaître les différents types de repérage amiante et savoir analyser un repérage amiante avant travaux
- Intégrer le risque amiante lors de la constitution du dossier de consultation des entreprises
- Savoir suivre et contrôler l'exécution des travaux en présence d'amiante

**FORMATION ANIMÉE PAR
MONSIEUR PONTIER
CONSULTANT**

TARIF : 450 € HT

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
CYCLE RÉGLEMENTATION**

**PRÉREQUIS : AUCUN
PUBLIC CONCERNE : ARCHITECTES
ET ACTEURS DU CADRE DE VIE
JOURNÉES / HEURES : 1 JOURNÉE
DONC 7 HEURES**

**Méthodes pédagogiques
et modalités d'évaluation :**

- Documents supports de formation projetés
- Exposés théoriques
- Etude de cas concrets
- Quizz en salle

- ☒ **QCM**
- ☒ **Mise en situation**
- ☐ Expose
- ☐ Mémoire

PROGRAMME FORMATION AMIANTE



1. Les caractéristiques de l'amiante, son utilisation dans le BTP

- a. Les dates clés sur l'amiante
- b. Propriétés et caractéristique de l'amiante, effet sur la santé
- c. L'utilisation de l'amiante dans les matériaux et produits dans le BTP

2. La réglementation et les recommandations concernant l'amiante

- a. Obligations du donneur d'ordre
- b. Obligations de l'entreprise
- c. La distinction sous-section 3 et sous-section 4 du code du travail

3. Les repérages de l'amiante dans les immeubles bâtis

- a. Les différents de type de diagnostics et leurs objectifs
- b. Le rapport de repérages des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux, présentation et analyse

4. L'organisation d'un chantier en présence d'amiante

- a. Les installations de chantier
- b. Les techniques et modes opératoires de traitement de l'amiante
- c. Les protections collectives et individuelles associés au risque amiante
- d. La gestion des déchets
- e. Les différents contrôles et point d'arrêt (mesures d'empoussièrtements, examen visuel, ...)

5. La conception d'une opération et la consultation des entreprises

- Conseiller et assister la Maitrise d'Ouvrage
- Intégrer les travaux en présence d'amiante dans une opération de réhabilitation
- Les prescriptions spécifiques pour la rédaction du DCE
- Les critères d'analyse des offres des entreprises

6. Le suivi de l'exécution des travaux en présence d'amiante

- a. La préparation de chantier et le visa des documents d'exécution (plan de retrait ou mode opératoire)
- b. Les points d'arrêts et de contrôle sur site
- c. La restitution des zones de travail amiante et l'assistance au Maitre d'Ouvrage aux opérations de réception

7. Etude de cas pratique

- Etude de cas pratique rencontré sur des projets de réhabilitation afin de reprendre les points essentiels

à retenir de la formation

- Localisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Analyse du repérage amiante avant travaux
- Choix des méthodologies à mettre en oeuvre en fonction du programme de travaux et des contraintes du site
- Prescriptions à intégrer au dossier de consultation des entreprises

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation.

Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO.

Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.